



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du 13 mai 2019

Délibération n° 2019-3440

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Couzon au Mont d'Or

objet : Relocalisation de la caserne des pompiers - Parking gare - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 23 avril 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 15 mai 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burrucand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Berra (pouvoir à M. Guillard), Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Servien (pouvoir à M. Crimier), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 13 mai 2019****Délibération n° 2019-3440**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Couzon au Mont d'Or

objet : **Relocalisation de la caserne des pompiers - Parking gare - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 16 avril 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La relocalisation de la caserne avec la construction d'un parking relais P+R fait partie la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

Une 1<sup>ère</sup> délibération du Conseil n° 2017-1746 du 6 mars 2017 a décidé d'une individualisation partielle de 900 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal afin de permettre la prise en charge des acquisitions foncières et d'études diverses.

Une 2<sup>ème</sup> délibération du Conseil n° 2017-2248 du 6 novembre 2017 a décidé d'une individualisation complémentaire de 600 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal afin de réaliser les travaux.

L'actuelle caserne des sapeurs-pompiers de Couzon au Mont d'Or est située au cœur du centre-bourg de la commune. Dans le cadre du projet d'extension et de modernisation de la caserne des sapeurs-pompiers, il est proposé d'implanter un nouvel équipement au nord du centre-bourg, sur un terrain proche de la gare, le long de la voie ferrée. Cette opération de transfert, libérant le terrain actuel de la caserne, représente une véritable opportunité de densification du centre-bourg, via l'accueil d'un projet de logements.

Le site retenu pour cette nouvelle caserne est constitué d'un tènement d'une surface de 6 533 m<sup>2</sup> et comporte un bâtiment désaffecté. L'acquisition de ce terrain par la Métropole a été réalisée en juin 2017. Ce tènement va être scindé en 2 et ainsi permettre la construction du parking relais P+R à proximité de la gare. La partie qui recevra la future caserne sera cédée au service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS).

Ce parking P+R, d'une capacité d'une trentaine de places, entre dans le cadre de la stratégie de rabattement autour des gares.

Les travaux, objet de l'individualisation complémentaire de 600 000 € TTC, ont débuté et consistent en :

- la démolition du bâti existant,
- la construction d'un parking en enrobés de 30 places,
- la construction de jardins partagés,
- l'aménagement d'un cheminement piétons le long du parking et le long de la future caserne,
- la pose d'une clôture le long des voies ferrées.

## II - Coût

Le projet initial prévoyait le cheminement piétons le long de la voie ferrée, par la suite et en coordination avec la construction de la caserne, il a été décidé de déplacer ce cheminement piétons à l'opposé du tènement.

Ce qui a engendré les surcoûts suivants :

- reprise de la maçonnerie du mur en pierres pour fixer le garde-corps : 70 000 €,
- construction d'un garde-corps au lieu d'une clôture classique panneaux rigides : 30 000 €,
- construction d'une dalle de répartition sur un ouvrage type dalot, d'évacuation des eaux pluviales en raison de son mauvais état : 10 000 €,
- modification d'un ouvrage SNCF situé sous le cheminement piéton : 20 000 €.

Par ailleurs, lors du terrassement général, le volume de terres évacuées en centre spécialisé pour la Renouée du Japon a été sous-estimé, plus-value : 20 000 €.

Enfin, les terres évacuées sous l'ancienne construction présentaient une pollution, qui a nécessité un terrassement plus profond et une évacuation en centre spécialisé, plus-value : 20 000 €.

## III - Calendrier prévisionnel

La fin des travaux est prévue à l'été 2019.

## IV - Montage financier

La présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme s'élève à 170 000€ TTC en dépenses à la charge du budget principal ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** le projet de relocalisation de la caserne des sapeurs-pompiers ainsi que la construction d'un parking à Couzon au Mont d'Or.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant de 170 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal - exercice 2019 sur l'opération n° 0P06O5351.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 670 000 € TTC pour le budget principal en dépenses.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2019.**